

L'Espagne dans l'UEO

Source: CVCE. Francisco José Rodrigo Luelmo.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_espagne_dans_l_ueo-fr-7a3c69b6-cfcb-4793-af45-256a865d62c6.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



L'Union de l'Europe occidentale (UEO) était une organisation de nature défensive établie sur le vieux continent. Son origine remonte au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, entre le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Son principal objectif était la défense mutuelle automatique entre tous ses membres au cas où l'un d'eux serait attaqué par un État extérieur au traité. Le 4 avril 1949, les pays signataires du traité de Bruxelles ainsi que d'autres nations européennes, les États-Unis et le Canada paraphent à Washington le traité de l'Atlantique Nord, qui consacre la création de l'OTAN. Quelques années plus tard, le 23 octobre 1954, ces pays signent le protocole de Paris, qui modifie le traité de Bruxelles, crée l'Union de l'Europe occidentale et permet à la République fédérale d'Allemagne et à l'Italie d'adhérer au texte adopté dans la capitale belge en 1948. À partir de ce moment, l'Alliance atlantique a pour effet d'éclipser l'UEO en ce qui concerne la sécurité du continent, bien que cette dernière organisation soit considérée comme un exemple frappant d'intégration européenne.

Désireuse de participer à toutes les organisations occidentales de défense, l'Espagne décide d'adhérer à l'UEO. Cette initiative est prise par le gouvernement socialiste de Felipe González, qui l'exprime dans le «Décatalogue sur la politique de paix et de sécurité», lors du débat sur l'état de la Nation, mené du 23 au 25 octobre 1984. L'Espagne manifeste sa volonté de faire partie de l'UEO car elle considère que cette perspective est tout à fait compatible avec l'orientation de sa politique extérieure.

Plus tard, Madrid plaidera pour la redynamisation de l'UEO afin de renforcer le «pilier européen» de l'Alliance atlantique ainsi que les Communautés européennes, en faisant de l'UEO un instrument complémentaire aux Communautés. Cette ambition se réalise à la suite de la signature de l'Acte unique européen en 1986. Cette organisation de défense du vieux continent est en effet pleinement incluse dans le processus d'intégration communautaire en octobre 1987 avec l'adoption, à La Haye, de la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, qui détermine la réactivation de l'UEO comme composante européenne de l'OTAN.

La position européeniste du gouvernement socialiste en matière de défense est largement soutenue par les citoyens espagnols. Cette position est particulièrement importante pour convaincre l'opinion publique du pays du caractère opportun d'une adhésion à l'UEO, surtout si l'on prend en compte le fait que l'article 4 du traité de Bruxelles est plus strict en matière de sécurité collective que l'article 5 du traité de Washington: il oblige tous les États membres de l'UEO à prêter aide et assistance «par tous les moyens en leur pouvoir, militaire et autres» au pays allié qui serait l'objet d'une agression.

Une fois que l'Espagne a confirmé son maintien dans l'OTAN en 1986, et accédant aux demandes de l'exécutif présidé par Felipe González, le Conseil des ministres de l'UEO convient, en avril 1988, d'entamer des négociations avec le gouvernement de Madrid en vue de faire de l'Espagne un membre à part entière de l'organisation de défense européenne. Le mois suivant commencent à Londres – le Royaume-Uni se targuant d'assurer à son tour la présidence – ces négociations, qui tournent autour de la vulnérabilité des îles Canaries, de Ceuta et de Melilla, une vulnérabilité induite par le fait que le traité de Bruxelles ne protège que le territoire continental européen. La dénucléarisation de l'Europe, la prise en charge par Madrid de la plate-forme de La Haye et la façon de traiter le contentieux de Gibraltar sont également à l'ordre du jour des négociations.

Finalement, après que tous ces obstacles ont été surmontés et que le gouvernement de Madrid s'est engagé à accepter sans conditions à la fois le traité de Bruxelles et la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, l'Espagne fait son entrée dans l'UEO, en même temps que le Portugal, le 14 novembre 1988. Le pays montre ainsi son intention de contribuer à la croissance et à la consolidation d'une défense européenne commune. De fait, par la suite, la réunion de la commission politique de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, tenue à Madrid en mars 1991, souligne la coopération de l'Espagne aux activités politiques et

militaires menées dans le cadre de cette organisation.

Ainsi, avec son adhésion à l'UEO, l'Espagne atteint l'objectif qu'elle s'était fixé lors de son entrée à l'OTAN: s'engager davantage dans le système occidental de défense, conformément à son soutien à une politique de sécurité et de défense spécifiquement européenne, bien que celle-ci n'allait se concrétiser que des années plus tard.